

la mise en valeur de nos ressources. Ces propositions, espérons-nous, contribueront sensiblement à susciter de nouveaux emplois. Dans le même domaine, j'annoncerai des mesures destinées à venir en aide aux industries nouvelles dans les régions du Canada où le chômage est prononcé. Je ferai également connaître de nouvelles mesures qui doivent encourager les industries fondées sur nos ressources à effectuer une transformation plus poussée de leurs produits au Canada et à fabriquer de nouveaux produits. Afin d'assurer un meilleur équilibre de nos finances par rapport au monde extérieur, je proposerai le retrait de certains avantages fiscaux qui ont, jusqu'ici, encouragé l'affluence de capitaux étrangers. Étant donné l'évolution de la conjoncture économique et l'encouragement que nous voulons donner à l'épargne et aux placements canadiens, ces avantages n'ont plus leur raison d'être. Enfin, vu l'importance de l'enseignement supérieur, je proposerai certaines mesures d'allègement fiscal.

#### LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Je vais maintenant expliquer les diverses mesures en détail.

Dans notre société libre, nous comptons dans une grande mesure sur le commerce comme source d'emploi et comme moyen d'étendre notre activité économique. J'ai examiné le régime fiscal touchant les opérations commerciales, afin de tenter d'encourager le commerce et l'industrie dans la grande tâche qui leur incombe, c'est-à-dire l'expansion économique et la création de nouveaux emplois.

Je propose une importante modification au régime des taux d'impôt sur le revenu des sociétés. A l'heure actuelle, les premiers \$25,000 du revenu imposable des sociétés sont imposés au faible taux de 21 p. 100, tandis que le reste du revenu est frappé d'un impôt de 50 p. 100. Il est proposé que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1961, la tranche de revenu imposable au taux inférieur soit portée de \$25,000 à \$35,000. Les honorables députés se rappelleront que le premier groupe d'allègement fiscaux que notre gouvernement a présentés au Parlement en décembre 1957, renfermait une disposition ayant pour objet d'aider les petites entreprises, en portant cette première tranche de \$20,000 à \$25,000, ce qui a eu des effets très positifs. En proposant maintenant d'augmenter cette tranche de \$10,000, pour la porter à \$35,000, nous ferons profiter 4,000 autres sociétés du faible taux d'imposition. Sur les quelque 62,000 contribuables assujétis à l'impôt sur le revenu des sociétés, 55,000 ont des revenus inférieurs à \$35,000 et bénéficieront dorénavant du faible taux de 21 p. 100.

Ajoutée aux autres mesures qu'a proposées notre gouvernement au cours de la présente session, afin de venir en aide à la petite entreprise, la présente mesure aura un effet marqué. Les sociétés, surtout celles qui ne sont pas de taille à accéder facilement aux marchés des valeurs, pourront ainsi élargir leur champ d'activité et créer plus d'emplois, puisque leurs besoins immédiats d'argent liquide aux fins d'impôt seront moindres.

La modification fiscale envisagée réduira vraisemblablement les rentrées d'impôt de 24 millions de dollars pour une année complète. Elle ne modifiera pas sensiblement nos revenus pour le reste de la présente année financière, mais, évidemment, l'impulsion ainsi donnée se fera sentir immédiatement.

Ces derniers mois, il a beaucoup été question du recours à des taux accélérés d'amortissement du coût en capital, comme moyen de stimuler la production. Certaines de ces propositions ont peut-être été mises de l'avant sans qu'on tienne suffisamment compte de la forme qu'il faudrait donner à un tel programme ou des résultats qu'on pourrait en attendre. Les taux d'amortissement des immobilisations que prévoit le règlement de l'impôt sur le revenu sont déjà assez élevés, et les possibilités qu'offre ce moyen ne sont pas aussi étendues que beaucoup de gens semblent le croire. Après avoir examiné cette question attentivement, le gouvernement a décidé de recourir de façon sélective à l'encouragement que constitue l'amortissement accéléré du coût en capital.

Ainsi que je l'ai signalé, le plus important de nos objectifs immédiats, c'est de résoudre efficacement le problème du chômage. Nous avons aussi, parmi nos autres objectifs, celui de permettre un plus haut degré de transformation industrielle de nos matières premières et de nos ressources naturelles au Canada même. En outre, on croit généralement que diverses industries sont sur le point d'étendre leur activité à de nouveaux domaines industriels. Je partage entièrement cet optimisme au sujet de la capacité de l'industrie canadienne. Je tiens à faire tout ce qui est dans nos moyens pour encourager l'initiative et l'entreprise. A cet égard, je suis heureux d'annoncer, à titre de puissant stimulant, des mesures ayant trois principaux objectifs; d'abord, aider de nouvelles industries dans des régions où, au cours des ans, il y a un appréciable degré de chômage continu; en deuxième lieu, aider à la mise au point de nouveaux produits par des procédés de fabrication qui, jusqu'ici, ne sont pas appliqués au Canada; et enfin, encourager la production de nouveaux genres de marchandises. Le contribuable pourra bénéficier de la double dépréciation à l'égard des dépenses d'équipement engagées la première